



Résumé du Président

Réunion du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition consacrée à l'avant-projet de Principes pour un investissement agricole responsable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition

23-24 septembre 2013

L'objectif de la réunion était l'échange d'opinions sur l'avant-projet de Principes pour un investissement agricole responsable. Le présent résumé du Président fera office de document final de la réunion du Groupe de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition et servira dans le cadre des consultations régionales à venir et de la préparation du projet de Principes.

Le résumé du Président ne reprend pas systématiquement tous les commentaires qui ont été formulés pendant le débat plénier, mais constitue plutôt une synthèse des principaux problèmes recensés par les membres du Groupe et les autres participants présents. Il a été noté que certains avaient dû se limiter à des observations préliminaires et informelles du fait que la traduction de l'avant-projet ne leur avait été remise que trois semaines avant la réunion.

Le Groupe s'est divisé de façon informelle en plusieurs sous-groupes qui ont débattu de chaque Principe en détail. Ces sous-groupes n'ont pas cherché à parvenir à un consensus ni à engager des négociations sur les points soulevés. Certains membres n'ont pas exprimé de position dans le cadre du sous-groupe auquel ils appartenaient du fait que le document était encore à l'examen dans leur capitale. Leurs vues viendront alimenter les consultations à venir. Les conclusions du débat de chacun des sous-groupes figurent en annexe au présent résumé, dans leur langue d'origine.

Observations générales

Les membres et autres participants se sont félicités de l'approche ouverte qui avait présidé à l'élaboration de la version actuelle de l'avant-projet, ainsi que des efforts consentis pour concilier les attentes différentes d'un grand nombre de parties prenantes.

D'une manière générale, l'avant-projet a été considéré comme une base solide pour les consultations à venir.

Certaines réserves ont été exprimées quant à la qualité de la traduction de l'avant-projet en arabe et en espagnol.

QUESTION 1: Du point de vue de la structure et de la formulation l'avant-projet est-il un document accessible?

Structure

Certains membres et participants ont estimé que la structure d'ensemble actuelle (3 parties, 8 principes et la définition de rôles et de responsabilités) était claire; d'autres ont exprimé un avis contraire.

Les suggestions suivantes ont été faites, qui sont l'expression de vues divergentes:

- Regrouper les «rôles et responsabilités» en une seule section à la fin du document ou les présenter en regard de chacun des principes;
- Regrouper les «justifications» en une seule section ou conserver la présentation actuelle, qui associe à chaque principe sa justification;
- Regrouper les différents «objectifs» en une seule section et réduire leur nombre ou conserver la présentation actuelle.

Certains membres et participants ont considéré que la structure actuelle de chaque principe (énoncé, justification, objectifs, application) en couvrait tous les aspects, mais d'autres ont trouvé qu'elle était source de confusion. D'aucuns ont recommandé que le texte de l'avant-projet soit simplifié et raccourci.

Certains membres et participants ont suggéré que «les rôles et responsabilités» et l'«application» soient combinés en une seule section afin d'éviter les chevauchements; plusieurs ont dit préférer que la présentation actuelle soit maintenue.

Formulation

Il a été souligné qu'il était nécessaire de garder à l'esprit la nature volontaire et non contraignante des Principes.

La formulation de l'avant-projet a été considérée par certains membres et participants comme trop prescriptive compte tenu de la nature volontaire et non contraignante du document; à l'inverse, d'aucuns ont estimé que l'avant-projet ne constituait pas un instrument suffisamment normatif.

Certains membres et participants ont trouvé le style du document trop minimaliste; d'autres ont loué sa concision.

Il a été suggéré que le document s'adresse de façon plus claire aux petits, moyens et gros investisseurs.

Certains membres et participants ont relevé des discordances dans la formulation, tantôt prescriptive, tantôt descriptive, ainsi que certaines incohérences dans la terminologie utilisée. Ils ont également beaucoup insisté sur la nécessité de reprendre les formulations arrêtées au plan international et de mettre le texte en conformité avec les obligations internationales pertinentes des acteurs étatiques et non étatiques. *À cette fin, il a été proposé qu'un groupe d'harmonisation terminologique soit constitué.*

Certains membres et participants ont suggéré d'inclure une description de l'impact des investissements irresponsables (en distinguant les bonnes pratiques des mauvaises); d'autres se sont déclarés favorables à la formulation actuelle.

Certains membres et participants ont souligné qu'il était important que les Principes demeurent faciles d'emploi.

QUESTION 2: L'avant-projet est-il assez fidèle à l'objectif des Principes, à savoir promouvoir des investissements dans l'agriculture, qui contribuent à la sécurité alimentaire et à la nutrition et favorisent la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale?

Certains membres et participants ont estimé que cet objectif était reflété adéquatement dans l'avant-projet; d'autres ont formulé les suggestions suivantes:

- Il faut mettre davantage l'accent sur l'objectif global consistant à promouvoir – par opposition à décourager – les investissements;

- Il faut mettre davantage l'accent sur la sécurité alimentaire et la nutrition;
- Il faut faire apparaître plus clairement que les investissements dans l'agriculture ne sont que l'un des nombreux facteurs qui contribuent à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- Il faut prendre davantage acte des investissements consentis par les petits producteurs – ou à leur intention – à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire mondiale.

QUESTION 3: L'avant-projet est-il assez fidèle à la nature des Principes, telle que décrite dans le mandat?

Certains membres et participants ont estimé que l'avant-projet était suffisamment fidèle au mandat; d'autres ont été d'avis qu'il faudrait davantage tenir compte des éléments suivants:

- la perspective des petits producteurs;
- la perspective des femmes;
- la perspective des groupes vulnérables;
- la chaîne de valeur dans son ensemble, notamment les pêcheries, la foresterie et la production agricole non alimentaire;
- le fait que l'approche axée sur les droits doit être considérée comme un outil et non comme un obstacle à l'investissement agricole responsable;
- la nécessité d'utiliser davantage la terminologie des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, ainsi que les formulations qui y ont été arrêtées.

Les autres thèmes évoqués ont été les suivants: la jeunesse, le renforcement des capacités, les sciences et les transferts de technologies, les investissements du secteur public, la sécurité alimentaire des ménages, les mécanismes d'examen et l'obligation de rendre compte, la réorientation des investissements en cours, le renforcement des organisations d'agriculteurs, le savoir des peuples autochtones, le transfert massif de droits fonciers et les modèles d'investissement, l'importance de la cohérence des pratiques et les risques financiers auxquels font face les petits exploitants.

QUESTION 4: L'avant-projet est-il suffisamment aligné sur les rôles et responsabilités des parties prenantes, tels que décrits dans le mandat?

Certains membres et participants ont estimé que l'avant-projet était suffisamment conforme au mandat; d'autres ont formulé des suggestions, parmi lesquelles:

- Raccourcir le texte (voir question 1);
- Énoncer plus clairement le rôle joué par les États aux titres suivants: l'adoption de politiques publiques dynamisantes, les investissements publics, les biens et services publics et les dispositions réglementaires;
- Assigner des rôles et des responsabilités aux organisations internationales et régionales, aux donateurs bilatéraux et aux fondations, étant donné que ceux-ci sont énoncés dans d'autres parties du document;
- Ne pas faire référence aux traités bilatéraux;
- Préciser comment s'articuleront les responsabilités découlant des impératifs suivants: respect des obligations juridiques, renégociation des contrats d'investissement qui ont des incidences négatives, mise à disposition de voies de recours juridique ou judiciaire et mesures à prendre aux fins de l'obtention de réparations et d'indemnisations.

Annexe I: Document issu des délibérations des sous-groupes

Annexe II: Liste des participants (réunion du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition et sous-groupes)